



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du mardi 7 avril 2026

Délibération : N° 2026-13

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mille vingt six le 7 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 30 mars 2026

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD

Absent(s) :

Francis MARTINACHE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Hélène CATILLON ayant donné pouvoir à Kelly CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART ayant donné pouvoir à Johann WERY

Secrétaire de séance : Régis SEMERY

Détermination du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

DÉLIBÉRATION

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20260407-2026-13-DE

Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de fixer à 16 (seize) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 7 avril 2026

**Le Maire,
Johann WERY**

Le Secrétaire de séance,

Régis SEMERY

